

Je soussigné(e)

.....

Souhaite que mon/mes enfant(s) adhère(nt) au Foyer Socio-Educatif et bénéficie(nt) de tarifs privilégiés pour les séjours linguistiques et sorties pédagogiques.

Une association :

Le Foyer Socio-Educatif est une association loi 1901 dont les finalités sont de développer la vie sociale et de participer aux actions d'entraide.

L'assemblée générale se réunit une fois par an (début Octobre), elle fixe notamment les tarifs des adhésions et le montant des aides.

Tous les acteurs de la vie du collège peuvent être membre du Conseil d'Administration et du Bureau :

- Élèves
- Enseignants
- Parents d'élèves
- Agents

Les ressources financières du FSE ont principalement pour origine les cotisations des familles adhérentes.

NOM Prénom de l'élève	Classe suivie en 2023-2024
	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème}
	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème}
	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème}

- 12 € pour le 1^{er} enfant scolarisé dans le collège
- 10 € par enfant supplémentaire scolarisé dans le collège **en 2023-2024**

Soit au total : _____€

Le chèque est :

- A libeller à l'ordre du **FSE du collège Jacques Brel**. N'oubliez pas de noter nom(s) et prénom(s) du/des élève(s) au dos du chèque.
- A **agrafer** de l'autre côté. Merci !

Signature du responsable légal :



Présidente : Anne Lemétayer

Trésorière : Emily Boismartel

Contact collège : 02 99 00 61 66

Site internet :

<http://www.collegejacquesbrel-noyal-survilaine.ac-rennes.fr/>



A quoi sert le FSE ?

Le FSE prolonge l'enseignement en soutenant les points forts du projet d'établissement.

Il participe au financement des **séjours linguistiques**:

10 % du montant du séjour pour les familles adhérentes.

Prise en charge de 1500€ maximum par voyage pour les familles adhérentes.

Le FSE **contribue à améliorer la vie des élèves** dans l'établissement.

Pour l'année 2022/2023 :

- Financement des **clubs** animés pour les élèves le midi (club jeux de rôle, club créatif, club maquillage) ;

- Achat de **jeux de société** et de **matériels sportifs** ;

- Achat de 8 nouveaux **bancs** implantés dans la cour de récréation ;

- Financement de la **chorale** ;

- Financement du **bal de fin d'année des 3èmes**.

Le FSE, c'est aussi le **club sorties** qui organise des sorties de loisir et/ou culturelles, hors temps scolaires, tout au long de l'année à des prix préférentiels (Futuroscope, Escape Game, Laser Game, Bowling...).

Enfin, le FSE organise l'achat et la revente des réquerres/rapporteurs, des photos de classe et des chocolats/brioches destinés à réduire le coût des séjours.

Attention :

La participation financière du FSE aux séjours et sorties >15€ ne pourra se faire **que** pour les familles à jour de leur cotisation lors de l'Assemblée Générale de l'année scolaire en cours (Octobre 2023).

Merci d'agrafer
votre chèque ici.

BULLETIN D'ADHESION FSE